

La loi provinciale prévoit l'imposition des pêches et, en vertu des lois civiles de propriété, la réglementation et la surveillance de diverses usines de conditionnement au moyen d'un régime de permis. La loi prévoit aussi l'arbitrage des différends au sujet du prix du poisson entre les pêcheurs et les exploitants des établissements autorisés. L'application de la loi comprend la perception du revenu et la surveillance des opérations faites aux usines.

La pêche au filet dans les eaux sans marée de la province, y compris la pêche commerciale, de même que la pêche sportive dans les eaux sans marée, est réglementée et administrée par la Direction de la pêche et de la chasse, qui exploite plusieurs établissements de trutticulture et postes de récolte des œufs pour fins de repeuplement.

La Direction collabore étroitement aux travaux de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada. La recherche biologique sur les espèces de mollusques et crustacés dont l'exploitation relève de la province, particulièrement les huîtres et les palourdes, de même que les plantes marines, est maintenant effectuée par l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada à la station de biologie du Pacifique, située à Nanaimo (C.-B.), en vertu d'un accord entre les autorités fédérales et provinciales. Ces recherches visent à encourager l'industrie à améliorer ses produits tout en réduisant ses frais et à permettre à la Direction de la pêche commerciale de réglementer les pêches de diverses espèces afin d'assurer une production maximum et continue.

Section 3.—Statistique de la pêche

L'exposé relatif à la pêche commerciale et à l'écoulement des prises, section 1, pp. 636-639, concerne l'année 1962 et renferme les chiffres estimatifs se rapportant à cette année-là. Toutefois, au moment de la préparation du présent chapitre, les plus récentes statistiques détaillées dont on disposait à l'égard de l'industrie primaire et de l'industrie des produits du poisson étaient celles de 1961, qui figurent dans les sous-sections ci-après.

Sous-section 1.—Production primaire

Les pêcheurs de la côte atlantique ont connu, en 1961, une année supérieure à la moyenne. Bien que la quantité globale de poisson débarqué ait été inférieure de 10 p. 100, de meilleurs prix unitaires pour à peu près toutes les espèces ont assuré aux pêcheurs des recettes de \$59,004,000 comparativement à \$59,763,000 en 1960. Le homard, qui a été la principale source de revenus pour la 3^e année consécutive, leur a rapporté \$18,054,000; sont venus ensuite la morue (\$15,646,000) l'aiglefin (\$4,647,000), les plies et soles (\$3,311,000), et les pétoncles (\$3,082,000).

Les prises de Terre-Neuve se sont établies à 503,079,000 livres de poisson (\$14,922,000) contre 573,771,000 livres (\$15,856,000) en 1960. La vive concurrence qui s'est exercée entre les usines de congélation face à la demande extérieure de poissons de fond congelés a permis aux pêcheurs de réaliser des recettes supérieures. La pêche à la morue qui, en 1961, a donné 328,052,000 livres (\$9,028,000) est demeurée la principale pêche de la province.

En Nouvelle-Écosse, la prise de 1961 a atteint 439,662,000 livres (\$27,741,300), soit 2.5 p. 100 de plus que la quantité de 1960, mais un peu moins que la moyenne de 1956-1960. De plus gros débarquements d'aiglefin, de hareng et de pétoncles, et de meilleurs prix unitaires pour la plupart des espèces ont assuré aux pêcheurs de cette province leur plus fort revenu jusqu'ici. Dans l'ordre, le homard, la morue et les pétoncles ont été les espèces les plus rentables. Le fait que la montée annuelle de hareng se soit produite du côté de la baie de Fundy qui confine à la Nouvelle-Écosse, au lieu du côté qui confine au Nouveau-Brunswick, explique en grande partie la baisse de 37 p. 100 des débarquements au Nouveau-Brunswick en 1961 (144,464,000 livres évaluées à \$7,624,800, contre 228,121,000 évaluées à \$9,206,100 en 1960). De plus faibles débarquements de homard et d'éperlan ont aussi contribué à la baisse. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, les débarquements de la plupart des espèces ont diminué, la quantité totale ayant passé de 42,283,000 livres en 1960 à 36,664,000 en 1961, et la valeur, de \$4,639,600 à \$4,489,100.